



Calcul de soulte pour un bien indivis acquis sous pacs

Par **sokaty**, le **30/09/2015** à **08:47**

bonjour,

Il y a 9 ans, j'ai acheté une maison 235000 euros (hors frais de notaire) avec mon compagnon qui souhaite désormais refaire sa vie avec sa maîtresse. Nous sommes pacsés et avons eu le même apport personnel soit 41500 euros chacun à l'achat. Nous devons encore 76454 euros à la banque pour cette maison. Or, je souhaite conserver cette maison. Pouvez-vous m'aider à calculer la soulte afin que je puisse savoir si je dispose de la capacité financière requise pour un tel projet? En vous remerciant pour vos réponses, cordialement